

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 324

22 – CÔTES-D'ARMOR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-BRIEUC

Ventes et cessions

319 270 005 RCS Saint-Brieuc.

SBL BIO.

Forme : Société d'exercice libéral par actions simplifiée.

Capital : 7001336.34 EUR.

Adresse : 12, Rue François Jacob, Maison des Consultations, 22190 Plérin.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : BIODIN SELAS au capital de 2.333.814 € Siège social : 4, rue Broussais – 22100 DINAN 411 046 477 RCS SAINT MALO (Absorbante) SBL BIO SELAS au capital de 7.001.336,34 € Siège social : Maisons des Consultations – 12, rue François Jacob 22190 PLERIN 319 270 005 RCS SAINT BRIEUC (Absorbée) AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes en date du 30/10/2020 il a été projeté la fusion par voie d'absorption de la Société SBL BIO par la société BIODIN. La présente fusion aura un effet rétroactif sur le plan fiscal et comptable au 01/01/2020. Evaluation des apports : -Actif apporté : 11.300.438 € -Passif pris en charge : 2.651.172 € -actif net apporté : 8.649.266 € Rapport d'échange commun aux 3 catégories d'actions : 166,307441 Il faudra créer au titre de l'augmentation de capital de la société Absorbante : - 36.260 actions A x 166,3070441 = 6.030.293 actions A. - 9.065 actions B x 166,3070441 = 1.507.573 actions B. - 24.440 actions C x 166,3070441 = 4.064.543 actions C. Le capital social de la société absorbante sera augmenté de 2.320.484,20 € pour être porté de 2.333.814 € à 4.654.298,20 € par création de 11.602.421 actions nouvelles, soit 6.030.293 de catégorie A, 1.507.573 actions de catégorie B et 4.064.555 actions de catégorie C, d'une valeur nominale chacune de 0,20 €. La prime de fusion : 6.328.781,80 € La société absorbée se trouvera dissoute de plein droit, à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire qui constatera la réalisation définitive de la fusion absorption par la société absorbante. Cette dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation. Le projet de fusion par voie d'absorption a fait l'objet d'un dépôt auprès du RCS de SAINT MALO, le 03/11/2020, pour la société absorbante et auprès du RCS de SAINT BRIEUC, le 03/11/2020, pour la société absorbée..